

Le Valaisais condamné p de malades

JUSTICE La Suisse manque cruellement de prisons adaptées aux détenus nécessitant des soins psychiatriques. Résultat: des malades croupissent dans des prisons ordinaires. C'est illicite et le Valais a été condamné à cinq reprises par la justice.

PAR GILLES.BERREAU@LENOUVELLISTE.CH



Ces cinq dernières années le Valais a été condamné à cinq reprises par la justice pour des détentions illicites de prisonniers malades souffrant de troubles psychiatriques, placés dans des prisons sans soins adaptés. Ces enfermements ont été jugés contraires à la Convention européenne des droits de l'homme. Ce chiffre, révélé par «Le Nouvelliste» et confirmé par le canton, illustre un cruel manque de places de soin adaptées dans les établissements fermés en Valais.

«Cette situation est générale en Suisse romande où, à part Curabilis à Genève, nous n'avons pas d'EMS fermé qui ne soit pas dans une logique carcérale», indique Madeleine Pont, responsable de l'Action Maladies psychiques et Prison (Graap) dans le canton de Vaud.

Une affaire, qui vient d'être jugée en Valais, illustre cruellement ce véritable scandale. C'est celle d'un quinquagénaire italien, rentier AI, malade psychique. «Mon client n'est pas dangereux, mais il s'énervait facilement et hausse vite le ton. Il y a des années, il a menacé verbalement plusieurs personnes. Lors d'un séjour à Malévoz, plusieurs inci-

“ En Valais, nous n'avons pas de lieu de détention approprié pour les personnes soumises à une mesure thérapeutique.”

ME AZZEDINE DIAB
AVOCAT DU PRISONNIER

dents ont eu lieu avec le personnel hospitalier qui a déposé plainte pénale», explique Me Azzedine Diab, son avocat. Jugé en 2015 pour menaces, injures et diffamation – on est loin du crime grave – il est déclaré irresponsable et acquitté, au vu de sa maladie. Cependant, le tribunal l'a soumis à un traitement institutionnel. Entendez par-là une médication sous contrainte, qui peut être prolongée, parfois indéfiniment.

Une pratique illégale

Or, son placement par les services de l'Etat du Valais s'est avéré difficile. «Après diverses tentatives dans des lieux propres à l'exécution d'une mesure thérapeutique, et plu-

sieurs allers-retours en prison, il se retrouve définitivement dans un établissement pénitentiaire, à Sion, puis à Crêtelongue, à partir de 2017, avec des détenus en exécution de peine», témoigne son avocat. L'homme va y rester des années. Une pratique que le Tribunal valaisan de l'application des peines et mesures (TAPEM) vient de juger illégale. Selon lui, ce malade a passé tout simplement plus de trois ans de trop en prison. Comment est-ce possible?

«En Valais, aucun établissement pénitentiaire ne possède les ressources adéquates. Un manque de place pour ce type de traitement est toutefois la règle en Suisse romande. Il s'agit d'un problème structurel», indique Azzedine Diab. Et ce, alors que le nombre de personnes détenues en raison de troubles psychiatriques en Suisse a explosé, passant de 96 en l'an 2000 à 686 en 2020. Pourtant, le Valais ne peut garantir de réaliser les 30 places qu'il a prévues à cet effet d'ici à 2030 (voir encadré). Or, la jurisprudence suisse prévoit qu'un malade psychiatrique peut séjourner en prison quelques mois, mais uniquement en attendant d'être placé en institution spécialisée.

7

personnes malades, en attente de place dans un établissement spécialisé, sont emprisonnées actuellement à Crêtelongue ou à la prison de Sion.

Enfermé 23 heures sur 24

Les institutions existantes en Valais ont fait ce qu'elles pouvaient pour trouver une solution humaine. En l'absence d'institutions adaptées en Valais, l'Office des sanctions et mesures d'accompagnement (OSAMA) a recherché activement des solutions ailleurs. Ce fut un échec, notamment à cause du comportement du patient, mais aussi par manque de place dans les autres cantons.

Certes, à la suite de la dégradation de l'état de santé du malade, sa cellule a été adaptée. Certes, l'homme y a reçu des soins et une médication à la prison de Sion comme à celle de Crêtelongue, mais pas de traitement thérapeutique réellement adapté.

«A Sion, notre client était 23 heures sur 24 dans sa cellule. Toutes les deux semaines, il recevait une injection de neuroleptique qui le calmait», ajoute l'avocat.

30

places sont prévues pour accueillir des malades dans un centre spécialisé à côté de Crêtelongue.

Trente places qui se font attendre

La stratégie pénitentiaire valaisanne «Vision 2030» voulue par le conseiller d'Etat Frédéric Favre prévoit 100 places de plus dans les prisons valaisannes, dont 30 pour ces soins adaptés dans un nouveau centre à côté de Crêtelongue. Cependant, «aucune date précise n'a été arrêtée pour la réalisation de ce centre», reconnaît Georges Seewer, chef du Service valaisan de l'application des peines et mesures (SAPEM), même s'il se défend de tout attentisme. «Nous travaillons déjà sur ce projet qui arrive en troisième position, derrière ceux concernant la modernisation de Crêtelongue et de la prison de Sion. Mais il sera réalisé avant les travaux prévus au centre pour mineurs et jeunes adultes de Pramont.» Par contre, l'Etat



“Aucune date précise n'a été arrêtée pour la réalisation de ce centre. Mais nous travaillons déjà sur ce projet.”

GEORGES SEEWER
CHEF DU SERVICE VALAISAN DE L'APPLICATION DES PEINES ET MESURES

ne peut garantir sa réalisation d'ici à 2030.

Un manque de places qui coûte cher

En attendant, aujourd'hui en Valais pas moins de sept

personnes sont en prison à Sion (4) et à Crêtelongue (3) en attente d'une place adaptée. Elles subissent de plein fouet les conséquences du manque de places adaptées en Valais, mais le canton risque aussi gros. Car, en cas de condamnation pour détention illicite, il doit indemniser financièrement la victime.

En cinq ans, le Valais a déjà déboursé 76 000 francs pour les cas pour lesquels il a été sanctionné. Un montant appelé à augmenter fortement ces prochaines années. Selon le Tribunal fédéral, chaque jour de détention injustifiée donne droit à une indemnisation théorique de 200 francs. Une somme qui varie fortement (entre 20 et 250 francs) selon la gravité du cas et le coût de la



La prison de Sion. SABINE PAPILLOUD/A

vie au domicile de la personne (Suisse ou étranger).

Des sanctions inefficaces?

L'Italien qui a passé plus de trois ans de trop derrière les barreaux et qui vit en Suisse pourrait toucher jusqu'à plusieurs centaines de milliers de

francs. Mais on peut se demander si ces sanctions financières sont à même de faire bouger les cantons plus rapidement. Elles ne pèsent pas lourd face au coût du placement d'une seule personne dans une unité de soins adaptés: 1190 francs par jour chez Curabilis, soit plus de 400 000 francs par an.

Pour détention illicite



Des prisonniers malades sont enfermés 23 heures sur 24 pendant des années et calmés avec des médicaments.

ILLUSTRATION PASCAL CLAVAZ

Un cas parmi d'autres

Ce cas n'est pas unique. En 2018, le Tribunal cantonal donnait tort à l'Etat du Valais après l'incarcération inappropriée pendant un peu plus de deux ans d'un Somalien souffrant de troubles mentaux. L'homme avait été condamné pour deux viols, mais sa peine fut suspendue en vue d'un traitement. En prison depuis 2014, il n'a trouvé qu'en 2016 une place

adaptée à Genève. A l'époque, le TC renvoyait déjà l'Etat du Valais à ses responsabilités, lui réfutant le droit de se réfugier derrière le manque de places disponibles. Car le canton a été alerté depuis des années sur cette pénurie. En d'autres termes, lorsque la justice ordonne des soins thérapeutiques en milieu fermé, l'Etat doit se donner les moyens d'appliquer cette décision.



Cette situation est générale en Suisse romande."

MADELEINE PONT
RESPONSABLE D'ACTION
MALADIES PSYCHIQUES
ET PRISON

1200 jours passés en prison sans raison

Ce patient italien a passé d'abord près de deux mois dans ces prisons valaisannes, avant de séjourner enfin dans un établissement spécialisé (Curabilis à Genève). Il n'y reste qu'un mois. Ensuite, il est placé à la fondation Chez Paou (quatre mois). Mais l'homme pose des problèmes. Retour donc à la prison de Sion pendant trois mois, puis dans un centre pour adultes en difficulté (un mois et demi).

Le patient s'oppose à un placement dans des établissements adaptés et profère des menaces de mort. C'est alors le retour à la case prison à Sion (quelques semaines), puis retour provisoire à Curabilis en raison d'une situation de crise. Deux semaines plus tard, il retrouve sa cellule séduinoise.

Vingt-six jours passent et il finit en clinique psychiatrique pour quelques semaines avant de retrouver les gardiens séduinois (deux mois). Il sera finalement transféré à la prison de Crêtelongue à la mi-décembre 2017. Il y est resté jusqu'en mars 2021. Sur cette période, le TAPEM a jugé qu'un délai d'attente d'un an était supportable. Reste trois ans et trois mois et demi de détention inadaptée, soit 1200 jours. Ce n'est qu'à la mi-mars 2021 qu'il a pu être placé dans un EMS où il se trouve actuellement.

COMMENTAIRE GILLES BERREAU JOURNALISTE



«Et si c'était vous derrière les barreaux?»

Être enfermé 23 heures sur 24 et 7 jours sur 7 derrière des barreaux, simplement parce que l'on est trop malade pour être lâché dans la nature, sans même avoir été condamné à une peine de prison. Cela peut vous arriver demain. Tout simplement parce que la Suisse n'a pas assez de places à offrir dans des établissements de soins, certes fermés, mais offrant un vrai cadre thérapeutique. En Valais, ces places n'existent pas. D'ailleurs, il y a deux semaines, le Grand Conseil a accepté un crédit supplémentaire d'un million de francs pour financer notamment des placements thérapeutiques hors canton.

Tout le monde dira qu'il faut que cela change. Or, la situation est connue depuis très longtemps. En Valais, la justice le répète lors de chaque bilan annuel. Cela va changer, mais il va falloir encore patienter des années. C'est trop.

Le Conseil d'Etat a bien présenté sa «Vision 2030» d'un vaste remaniement de l'univers carcéral valaisan. Mais c'était fin 2018, il y a plus de trois ans. Notre canton veut créer une trentaine de places adaptées en Valais. Seulement voilà: aucune date n'est avancée pour le lancement de ce chantier. En attendant, aujourd'hui en Valais, sept personnes vivent l'enfer d'une détention qui n'a pas lieu d'être. Le canton doit faire de leurs cas une priorité.

PUBLICITÉ

APPRENEZ
COMMENT
NE PLUS
RECULER

DEVANT
RIEN™

NOUS Y CROYONS TRÈS
FERMEMENT: LA FORME
MENTALE EST AUSSI
IMPORTANT QUE LA
FORME PHYSIQUE.



20%
sur les vêtements
de course à pied,
fitness et yoga*

SPORTXX
MIGROS

* excepté chaussures/enfants, offre valable du 22.3 au 4.4.2022, jusqu'à épuisement du stock.